

Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le quinze janvier

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 9 Janvier 2025

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Marina PICORNELL, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Arnaud TREMOUILLE, Dominique TEXTORIS, Pierre TILLOIS, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT, Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Marina PICORNELL, Marie DARNER ayant donné procuration à Jérôme RUMEAU, Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Sylvie TROTIN, Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Claude CAMPS, Colette GONZALVES ayant donné procuration à Didier MALÉ, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet 2025/02/02 – Attribution du marché de travaux pour la Réhabilitation du Mas, équipement structurant socio-économique, site Mas Pams

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique, et notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée ;

VU les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

VU l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

VU la délibération municipale n°2024-02-04, en date du 14 mars 2024, portant sur le débat d'orientations budgétaires présentant notamment les investissements pluriannuels parmi lesquels figure le projet de Réhabilitation du Mas, équipement structurant socio-économique, site Mas Pams ;

VU la délibération municipale n°2024-03-09, en date du 28 mars 2024 adoptant le plan de financement prévisionnel dudit projet ;

VU les décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal n°02/2024 et n°12/2024 concernant les différentes demandes de subventions auprès des partenaires pour ledit projet ;

VU la décision du Maire n°05/2023 en date du 21 mars 2023 attribuant à la société Atelier d'architecture Philippe POUS le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 135 300 € H.T ;

VU la décision du Maire n°33/2024 en date du 25/11/24 qu'il convient de modifier ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de Réhabilitation du Mas, équipement structurant socio-économique, site Mas Pams publié le 1^{er} août 2024, sur le site AWSolutions (www.marchés-publics.info), l'Indépendant et le Midi libre éditions du 66, fixant la date limite de réception des offres au 20 septembre 2024 à 12h00 et pour lequel ont été reçues : 3 offres pour le Lot n°1 Démolition, 5 offres pour le Lot n°2 Gros Œuvre, 5 offres pour le Lot n°3 Doublage-Cloisons-Faux Plafonds, 5 offres pour le Lot n°4 Carrelage-Faïences, 7 offres pour le Lot n°5 Peintures, 3 offres pour le Lot n°6 Menuiseries Extérieures, 2 offres pour le Lot n°7 Menuiseries intérieures bois, 3 offres pour le Lot n°8 Serrurerie, 4 offres pour le Lot n°9 Ascenseur, 6 offres pour le Lot n°10 Chauffage-Ventilation-Climatisation-Plomberie sanitaire, 3 offres pour le Lot n°11 Electricité Courants Faibles, 2 offres pour le Lot n°12 Cuisine, 2 offres pour le Lot n°13 Photovoltaïque, 1 offre pour le Lot n°14 Vitraux, 2 offres pour le Lot n°15 Voirie Réseaux Divers

VU l'ouverture des plis effectuée selon la procédure interne par le responsable des services techniques et après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation ;

VU la négociation du 04 octobre 2024 fixant la date limite des offres au 15 octobre 2024 à 12h00;

VU la proposition définitive des entreprises :

- lot n° 01 : Démolition de la société PIMENTEL BTP domiciliée RD85 – lieu-dit « El Pilou » à LE SOLER (66270)
- lot n° 02 : Gros-œuvre de la société PIMENTEL BTP domiciliée RD85 – lieu-dit « El Pilou » à LE SOLER (66270)
- lot n° 03 : Doublage-Cloisons-Faux plafonds de la société MONROS domiciliée 26 rue Benoît Fourneyron à PERPIGNAN (66000)
- lot n° 04 : Carrelages-Faïences de la SARL MEDRANO ROQUES domiciliée 15 rue du Bouleau à PIA (66380)
- lot n° 05 : Peinture de la SARL E.G.P. domiciliée 5 impasse de la Marinade à CABESTANY (66330)
- lot n° 06 : Menuiseries extérieures de la SARL SOCIETE PYRENEENNE DE MIROITERIE domiciliée 873 route de Torrelles à BOMPAS (66430)
- lot n° 07 : Menuiseries intérieures bois de la société MENUISERIE EBENISTERIE VIDAL domiciliée 1 traverse de les cluses à MAUREILLAS LAS ILLAS (66480)
- lot n° 08 : Serrurerie de la SARL FER NEUF METALLERIE domiciliée 16 rue Fernand Forrest à PERPIGNAN (66000)
- lot 09 : Ascenseur de la société TK ELEVATOR FRANCE SAS domiciliée 20 rue François Cévert à ANGERS (49000)
- lot n° 10 : CVC-Plomberie-Sanitaires de la SARL CLIMAX 66 domiciliée 248 rue Ettore Bugatti à PERPIGNAN (66000)
- le lot n° 11 : Electricité courants forts et courants faibles de la SARL SAGUY domiciliée 21 avenue de l'aérodrome à SAINT ESTEVE (66240)
- lot n° 12 : Cuisine de la société MCP FIDEC domiciliée 46 rue de la combe du meunier à MONTREDON DES CORBIERES (11100)
- lot n° 13 : Photovoltaïque de la société MULTITECHNIQUE CERETANE DU VALLESPIR domiciliée 14 rue du Costabonne à CERET (66400)
- lot n° 14 : Vitraux de l'Atelier la Danse du Feu – REICH Maya domiciliée 1 rue de l'église à PEZILLA LA RIVIERE (66370)
- lot n° 15 : Voirie réseaux divers de la SPIE BATIGNOLLES MALET SA domiciliée 565 rue Louis Delage à PERPIGNAN (66000), et la SAS FARINES TP (co-traitants) domiciliée 9 route de Thuir à LLUPIA (66300).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** les 15 lots aux entreprises classées premières dans le cadre du marché en procédure adaptée concernant travaux pour la Réhabilitation du Mas, équipement structurant socio-économique, site Mas Pams :
 - **Lot n°01** : Démolition – avec la société PIMENTEL BTP pour un montant de 44 847.00 € HT,
 - **Lot n°02** : Gros-oeuvre – avec la société PIMENTEL BTP pour un montant de 701 422.37 € HT,
 - **Lot n°03** : Doublage-Cloisons-Faux plafonds – avec la société MONROS pour un montant de 33 988.14 € HT,
 - **Lot n°04** : Carrelages-Faïences – avec la SARL MEDRANO ROQUES pour un montant de 58 038.00 € HT,
 - **Lot n°05** : Peinture – avec la SARL E.G.P. pour un montant de 16 897.65 € HT,
 - **Lot n°06** : Menuiseries extérieures – avec la SARL SOCIETE PYRENEENNE DE MIROITERIE pour un montant de 68 175.60 € HT,
 - **Lot n°07** : Menuiseries intérieures bois – avec la société MENUISERIE EBENISTERIE VIDAL pour un montant de 263 530.04 € HT,
 - **Lot n°08** : Serrurerie – avec la SARL FER NEUF METALLERIE pour un montant de 123 577.43 € HT,
 - **Lot n° 09** : Ascenseur – avec la société TK ELEVATOR FRANCE SAS pour un montant de 19 400.00 € HT,

- **Lot n°10** : CVC-Plomberie- Sanitaires – avec la SARL CLIMAX 66 pour un montant de 145 000.00 € HT,
- **Lot n°11** : Electricité courants forts et courants faibles – avec la SARL SAGUY pour un montant de 153 052.05 € HT,
- **Lot n°12** : Cuisine – avec la société MCP FIDEC pour un montant de 65 700.00€ HT,
- **Lot n°13** : Photovoltaïque – avec la société MULTITECHNIQUE CERETANE DU VALLESPIR pour un montant de 33 083.00 € HT,
- **Lot n°14** : Vitraux – avec l'Atelier la Danse du Feu – REICH Maya pour un montant de 17 440.00 € HT,
- **Lot n°15** : Voirie réseaux divers – avec la SPIE BATIGNOLLES MALET et la SAS FARINES TP (co-traitants) pour un montant de 134 882.00 € HT ;

D'AUTORISER le maire ou son représentant **A SIGNER** les marchés de travaux afférents avec les entreprises ci-avant citées, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 17 Janvier 2025

Le Maire,

Laurence AUSINA

